

Avignon, Palais des papes, et si on sirotait un dernier verre aux jardins ?



Siroter un verre par une belle soirée d'été dans une ambiance musicale, c'est possible dans les jardins du très majestueux et surtout de la plus grande construction gothique d'Europe, le Palais des Papes. Et pour cela il faudra réserver jeudi 28 août, dernière soirée possible pour faire la connaissance du Pavillon Bouachon, avec la production de Xavier Vignon du Château des coccinelles, Domaine Saint-Pierre d'Escarvaillac.

En effet, chaque jeudi du mois d'août, les jardins du Palais des Papes proposait 'Un Verre aux Jardins', lors d'une parenthèse gourmande et musicale. Dans ce cadre végétalisé et enchanteur, le public était invité à déguster les vins de la région, présentés et servis par les vignerons eux-mêmes, assorties de quelques gourmandises salées.

Les infos pratiques

Horaires: Tous les jeudis du mois d'août, de 18h30 à 20h30. Lieu: Jardins du Palais des Papes, Avignon.



Tarifs : Plein tarif : 12€. Tarif Avignonnais (sur justificatif) : 10,50€. Gratuit pour les moins de 18 ans (sans verre ni grignotage). Réservation <u>ici</u>. Pour y accéder : Emprunter l'entrée côté Manutention, cours Maria Casarès. 04 32 74 32.



En savoir plus

Récemment restaurés, les Jardins du Palais constituent un nouvel attrait pour le visiteur en lui ouvrant un espace de détente et de verdure et lui permettent aussi une meilleure compréhension de l'ensemble du monument.

Les Jardins du Palais des Papes sont organisés en trois structures

le Jardin du Pape -ou jardin du Griffon- et le Jardin du Palais -ou verger de Benoît XII-, les deux jardins hauts, situés directement sous les façades du Palais sont accessibles lors de sa visite, le verger Urbain V ou 'jardin bas' situé à l'extérieur de l'enceinte de Benoît XII est un jardin public géré par la Ville, en accès libre.

Histoire des jardins

Les jardins sont créés au XIVe siècle par les papes. Les papes s'installent à Avignon pendant environ un siècle, de 1309 à 1403, édifient un palais au cœur de la ville – le Palais des papes – et y aménagent des jardins pour leur agrément. Ces jardins sont agrandis, transformés et embellis durant toute cette période. Puis les papes quittent définitivement Avignon en 1403.

Le temps des légats



Les légats et les vice-légats sont alors chargés par le pontife de gérer la ville d'Avignon car elle a été achetée par le pape en 1348. Ils habitent le Palais et apportent des modifications importantes aux jardins. À la Révolution, le Palais est confisqué comme bien national.



Copyright Franck Mariotti Avignon Tourisme

Puis des militaires

Au début du XIXe siècle, il est occupé par les militaires. Les jardins sont complètement transformés et changent de nature : ils perdent leur vocation d'agrément pour devenir un lieu d'exercices militaires. Après le départ du Génie civil en 1906, la Ville devient propriétaire du Palais. Elle effectue durant plusieurs décennies un long et patient travail de restauration du monument. Le chantier de restauration des jardins, en projet durant plus d'un siècle, n'a été mis en œuvre que récemment.

Le projet de restauration

Dans un premier temps, des études d'archéologie préventive ont été confiées à Anne Allimant-Verdillon. Puis, le réaménagement des jardins du Palais des Papes a été mené par l'équipe de Didier Repellin, Architecte en chef des Monuments historiques, composée de Mirabelle Croizier et Thomas Bricheux, architectes du patrimoine, Antoine Quenardel, paysagiste, OGI – Philippe Carton, ingénieur fontainerie.

700 ans d'histoire

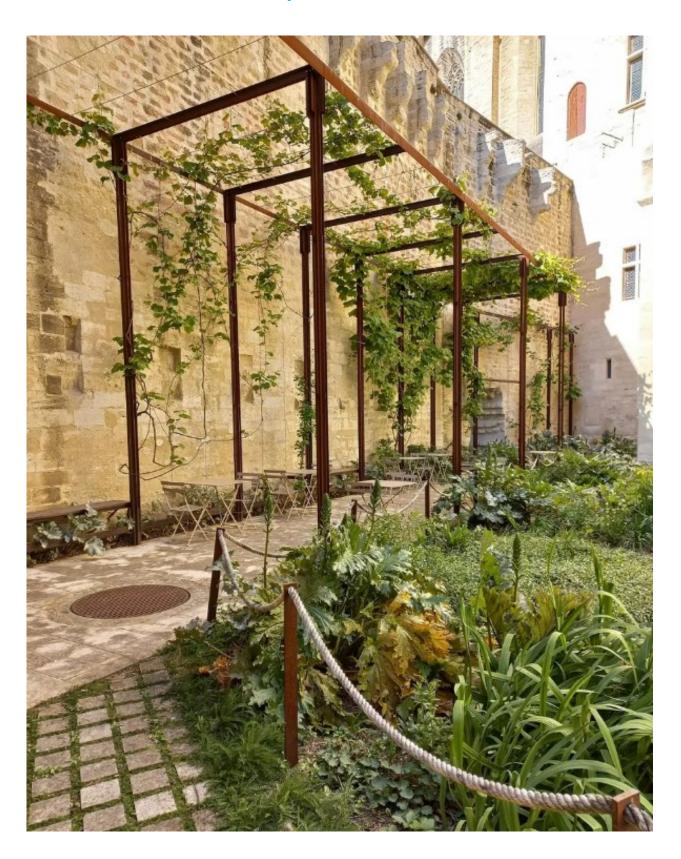
27 novembre 2025 | Avignon, Palais des papes, et si on sirotait un dernier verre aux jardins ?



Ecrit par Mireille Hurlin le 22 août 2025

La superposition des strates archéologiques constitue un dessin complexe qui résulte des nombreux états successifs du XIVe au XXe siècle. Ainsi, la restitution d'un état quelconque semble impossible. D'une part, l'archéologie n'a pas permis de retrouver un dessin dans son ensemble, mais une histoire morcelée et imbriquée. D'autre part, la restitution des niveaux de sols médiévaux supposerait la destruction des niveaux postérieurs particulièrement intéressants.







Copyright Avignon tourisme

Laisser place à ce que l'on connait et à ce que l'on a déduit

Aussi le parti est-il celui d'évoquer la très riche histoire du site par la restitution des espaces, des ambiances, des usages parfois, plus que par la restitution des formes. Le projet reprend les constantes du site : l'eau, les pergolas, les limites, la végétation, et bien sur l'échelle exceptionnelle de la façade orientale du Palais qui sont classés Monuments historiques et font partie de l'ensemble inscrit sur la liste : du patrimoine mondial de l'Unesco.

Trois distingués jardins

Les trois jardins ont reçu de nombreuses distinctions : Le Geste d'Or de la Maîtrise d'Ouvrage en novembre 2019, avec 10 opérations de réhabilitation Monuments Historiques conduites par la Ville ; Les Victoires du Paysage, en décembre 2022, victoire d'Or dans la catégorie jardin historique, et prix du public. Ce concours est organisé tous les deux ans par Val'hor, organisme professionnel qui représente toutes les professions du végétal (pépinières, architectes paysagistes et entreprises du paysage). Il récompense d'un prix les maîtres d'ouvrages et représente une excellente opportunité de reconnaissance de la qualité et singularité d'un projet ; Le Label Jardin remarquable a été attribué en 2023 par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans. Il distingue les jardins de qualité, ouverts au public, dont les propriétaires veillent à la qualité de l'entretien et l'information du public.

S'y rendre et réserver

Il est désormais possible de visiter les jardins du Palais seuls via l'entrée par la cour Maria Casarès, à l'arrière du monument, ou de combiner leur visite à celle du Pont d'Avignon ou du Palais des Papes. Gratuité tous les jours pour les Avignonnais et les habitants de Montfavet sur présentation d'un justificatif de domicile. Sur réservation auprès de l'Office de tourisme sur place / par téléphone au 04 32 74 32 74. Les pique-niques et les animaux ne sont pas autorisés.





Copyright Franck Mariotti - Avignon Tourisme